



Résiliation de bail avant la durée initiale

Par **Karaa**, le **08/05/2011 à 14:28**

Bonjour,rnrnVoici la situation : j'ai emménagé dans un appartement voici 10 mois maintenant, il me semblait correct et m'y suis donc installé.rnAvec le temps j'ai remarqué quelques problèmes (aération, etc), mais j'ai signé un bail d'une durée au moins égale à 3 ans.rn"le contrat est conclu pour une durée AU MOINS ÉGALE à 3 ans [...]"rnrnrnSeulement maintenant, j'aimerais changer, pour prendre une collocation avec un ami, est-ce possible ? J'y perd quelque chose ? Je récupère quand même ma caution ?rnrnMa connaissance du sujet est très limitée, et c'est pourquoi je viens demander votre aide.rnrnD'avance, merci,rnrnNicolas

Par **mimi493**, le **08/05/2011 à 14:57**

Vous pouvez donner congé avec préavis de 3 mois quand bon vous semble

Par **Karaa**, le **08/05/2011 à 16:03**

Merci bien =)